



AFAR

Association des Familles d'Accueil du Rhône

Bulletin n°1

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 18 novembre 2014



AFAR

Les Terrasses, 69870 Chambost-Allières | 06.87.99.53.24
fax 04.74.60.18.33 | www.afarhone.fr

*Bonjour à tous,
Pour la première année, vous trouverez dans ce premier bulletin qui
ne sera pas le dernier, le résumé de notre dernière Assemblée
Générale.
En vous souhaitant bonne lecture,
Le président et le bureau vous souhaitent également une bonne année
2015 !*

Le mardi 18 novembre 2014, l'AFAR a tenu son assemblée générale à Vénissieux à la Maison du Peuple. Notre président a souhaité la bienvenue à tous les invités qui se sont retrouvés autour de boissons chaudes et gâteaux.

Dans la salle étaient présents :

- Monsieur Robert Thionois, le président d'honneur de l'ADEPAPE¹, accompagné de Madame Jacqueline Duroure (invités).
- Des assistants familiaux du département du Rhône.
- Des assistants familiaux de placements familiaux associatifs.

SOMMAIRE

Table des matières

RAPPORT d'ACTIVITE.....	1
Le bureau associatif	1
Relations siège et élus.....	1
Partenariat.....	2
Commission départementale des services aux familles.....	3
Accompagnements.....	3
Journées d'études et de formation	3
Conseil de famille.....	3
Rapport sénatorial.....	3
BILAN FINANCIER 2013-2014.....	4
BUDGET PRÉVISIONNEL 2014-2015.....	4
PROJET D'ORIENTATION 2014-2015.....	5
Bulletin d'adhésion.....	7

¹ ADEPAPE : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

RAPPORT d'ACTIVITÉ

présenté par Christophe Lamborot :

Le bureau associatif :

Quatre membres du bureau arrivent au terme des trois ans et leur mandat peut être renouvelé : Christophe Lamborot, Christiane Laurent, Danielle Faubladiet et Chantal Rivoire.

A ce jour, l'AFAR a reçu une candidature.

Dans le numéro 148 de la revue Arc d'avril édité par l'UFNAFAAM², l'AFAR était présentée, accompagnée du texte lu par un conjoint de l'une de ses adhérentes.

Relations siège et élus :

Monsieur Benoît Chevaldonnet (directeur de la Protection de l'enfance) a quitté dès janvier ses fonctions pour un poste dans un nouveau département, ce poste est resté vacant jusqu'en milieu d'année, il a été repris par madame Alice Carré.

Dès janvier L'AFAR a été interpellée par des collègues au chômage à qui Pôle emploi demandait un certificat, la Demande d'Attestation Mensuelle d'Actualisation (DAMA). Le service de la Paierie n'avait pas informé les autres services concernés dont la DRH, provoquant un trouble tant auprès de nos collègues que des bureaux du siège.

Sans réponse d'un courrier de mars 2013 et suite au changement de vice-président, l'AFAR a demandé rendez-vous à Monsieur Jean-Paul Delorme (vice-président du CG) et l'a rencontré le 17 février, il était accompagné de mesdames Dubouchet (directrice DACEF) et Chevalier (son adjointe). Les quatre représentants de l'AFAR, Christophe, Sophie, Marie-Thérèse et Cathy sont ressortis perplexes, les directrices confirmant les positions de l'AFAR mais se disant impuissantes faute d'une délégation d'autorité adéquate. Monsieur Delorme ne savait pas comment la séparation du département en deux territoires allait se faire. L'AFAR leur a remis copie du rapport établi par l'union fédérative (à laquelle l'AFAR est affiliée) à la demande de la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur l'état du placement familial au niveau national.

A la demande de monsieur Delorme, l'AFAR lui a fait parvenir un courrier de propositions concrètes mi-avril.

Le 25 mars Christophe Lamborot a été reçu à la DACEF personnellement pour faire le point, en toute confidentialité, sur les collègues désagrémentées en CCPD. En reprenant quelques exemples concrets, il a pu montrer qu'aucun accompagnement, aucun soutien ne leur a été proposé et que, dans la plupart des cas, les services se sont privés de professionnelles compétentes en refusant l'écoute bienveillante et nécessaire de ces collègues.

La présence de Christophe aux comparutions a permis de constater que les dossiers transmis aux mises en cause étaient partiels et que certaines pièces soumises aux membres siégeant n'apparaissaient pas dans le dossier consultable. C'est contraire à la loi.

En mai, l'AFAR a eu la bonne surprise de se voir accorder une nouvelle subvention de 1000 € pour 2014 malgré les réductions budgétaires. L'AFAR considère que c'est une reconnaissance de son travail et de son engagement en faveur de la reconnaissance du métier d'assistant familial.

Mi-juin l'AFAR a relancé par courrier monsieur Delorme et mesdames Chuzeville (Présidente CG), Longueville (DRH) et Dubouchet (DACEF) afin de les alerter à la fois sur les non-réponses à ses courriers précédents, aux incertitudes devant l'annonce de la partition territoriale et de la nécessité de profiter de la période de réforme pour mettre en place un « vrai » service de placement familial.

Début juillet, l'AFAR a reçu par courrier un message de monsieur Roberti annonçant une grande

2 UFNAFAAM : Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et d'Assistants Maternelles

réunion en septembre. Celle-ci a eu lieu le 18 septembre, beaucoup d'assistants familiaux dans la salle y étaient présents.

L'AFAR a été également conviée le 16 septembre pour rencontrer monsieur Roberti, les deux directrices métropole (Anne-Camille Veydarier) et nouveau Rhône (Nicole Berlière-Merlin) et monsieur Jean-Paul Delorme. Les deux représentants AFAR, Cathy et Christophe n'ont guère plus appris que durant la journée du 18 mais ont insisté sur la nécessité de rompre avec les dysfonctionnements croissants des services.

Enfin, l'AFAR a été conviée aux travaux du schéma de protection de l'enfance du département pour le 26 septembre (aucun représentant) et le 1er octobre où deux représentants étaient présents aux tables rondes dans les grands salons du département.



Partenariat :

Invité à l'assemblée générale de l'ADEPAPE 69, Christophe s'y est rendu le 26 avril et les remercie de leur accueil chaleureux. Leurs actions en faveur des « personnes accueillies en protection de l'enfance » sont en harmonie avec celles de l'AFAR. Suite à l'assemblée générale 2013 de l'AFAR et par l'intermédiaire de collègues adhérentes, l'ADEPAPE a pris contact avec la SLEA³.

Les 21 et 22 juin se tenait l'assemblée générale de l'UFNFAAM à laquelle l'association est affiliée depuis de très nombreuses années. Deux membres du bureau accompagnaient Christophe.

Commission départementale des services aux familles (CDSF) :

Réunissant l'ensemble des acteurs de la petite enfance et de la parentalité sur le département (conseil général, CAF, communes ou intercommunalités, MSA, UDAF, rectorat, familles...), elle remplace les commissions départementales d'accueil du jeune enfant (CDAJE) et les coordinations départementales de soutien à la parentalité.

Leur généralisation prévue au second semestre 2014, devait officiellement être signée en juin prochain pour un engagement d'une durée de quatre ans. Si les CDAJE ne concernaient que les AM, les AF peuvent siéger à cette commission nouvelle.

Nous avons posé candidature au mois de mai auprès du Préfet, nous n'avons pas eu de retour.

3 SLEA : Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence

Accompagnements :

L'AFAR a accompagné une collègue lors des démarches avant CCPD. D'autres collègues ont engagé des recours au Tribunal Administratif, démarche excessivement longue. Christiane reçoit toujours énormément d'appels téléphoniques et de demandes de conseils.

Journées d'études et de formation :

Les 5 et 6 avril, quatre adhérents de l'association ont participé aux journées d'études et de formation de l'UFNAFAAM à Rennes sur le thème « *Education, société, culture, comment se positionner* ».

Le 19 juin une journée de formation était organisée par l'ARFRIPS à Lyon sur le thème « *Accueil familial et placement, l'enfant, l'adolescent et l'écran* ». Bien que le département se soit engagé à financer les volontaires, il est apparu la veille qu'aucune prise en charge n'avait été faite.

L'association a donc décidé de les financer à la volée pour ses adhérents souhaitant y participer.

Christophe remercie Christiane pour sa réactivité.

Du 24 au 26 septembre 2014 les journées d'études ANPF⁴ de Montpellier ont eu lieu sur le thème « *Mes parents même à la folie...* », elles ont réuni 950 participants. L'AFAR n'a pas pu y participer.

Conseil de famille :

Parvenue au terme de ses deux mandats de 3 ans, Marie-Thérèse Grégoire n'était pas rééligible. Cathy Vial l'a remplacée.

Rapport sénatorial :

Un rapport d'information est parvenu à l'AFAR, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la protection de l'enfance, par mesdames Muguette Dini et Michelle Meunier, sénatrices.

Quelques points ont retenu l'attention.

Proposition n°33 : engager une concertation sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre du volet de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 consacré aux assistants familiaux et de sécuriser cette profession.

Proposition n°34 : permettre à l'assistant familial d'effectuer, de sa propre initiative, les actes usuels de la vie quotidienne de l'enfant accueilli, dont la liste précise devra être intégrée au contrat d'accueil et au projet pour l'enfant.

Proposition n°35 : conditionner la modification du lieu d'accueil d'un enfant confié depuis plus de trois ans à la même famille à l'avis du juge à l'origine de la mesure de placement.

Proposition n°36 : systématiser la désignation par le juge des enfants d'un administrateur ad hoc, indépendant des parents et du service gardien, pour représenter l'enfant mineur dans la procédure d'assistance éducative.

4 ANPF : Association Nationale des Placements Familiaux

BILAN FINANCIER 2013-2014 de septembre à septembre
Présenté par Christiane Laurent, trésorière.

ACTIF		PASSIF	
Bénéfice 2013	1 409,25 €	Assurance salle	144,55 €
Adhésions + abo. ARC + ass.	6 093,77 €	Assurances couples	125,00 €
Subvention conseil général	1 000,00 €	Assurances individuelles	950,00 €
		Abonnements Arc	266,00 €
		Formation	2 449,45 €
		Déplacements	309,18 €
		Adhésion ANPF et UFNAFAAM	1 034,00 €
		Courriers	892,00 €
		Divers	418,75 €
Total	8 503,02 €	Total	6 588,93 €
Bénéfice	1 914,09 €		

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014-2015

ACTIF		PASSIF	
Subvention conseil général	1 000,00 €	Assurance Groupama	150,00 €
Adhésions + assurances + Arc	6 500,00 €	Assurances couples	150,00 €
Bénéfice 2014	1 914,00 €	Assurances individuelles	1 200,00 €
		Adhésions ANPF et UFNAFAAM	1 300,00 €
		Abonnements Arc	300,00 €
		Déplacements + hébergements	1 200,00 €
		Courriers	1 200,00 €
		Formation	3 214,00 €
		Divers	700,00 €
Total	9 414,00 €	Total	9 414,00 €

PROJET D'ORIENTATION 2014-2015

Calendrier :

Les 29 et 30 novembre prochain, le conseil d'administration de l'UFNAFAAM lancera un grand chantier sur le thème « CCPD et présomption d'innocence », deux adhérentes accompagneront Christophe.

Le 7 mars prochain à Valence (Drôme), l'UFNAFAAM organise une journée régionale d'études et de formation pour les AM et AF autour de la nécessité de mettre en valeur les partenariats. L'AFAR espère qu'un grand nombre de ses adhérents seront intéressés.

Concernant les journées nationales de l'ANPF pour 2015, les informations seront disponibles sur le prochain bulletin.

Projet présenté par Christophe Lamborot, président :

*« La partition territoriale va bouleverser très fortement l'organisation de notre métier et engendra très probablement un grand désordre les premiers mois. Seule association d'assistants familiaux dans le département, il nous a été proposé de participer activement à cette nouvelle organisation. Si ce n'était pas le cas, nous devons nous rendre plus présent encore auprès des directions, voire des élus. Le doublement des référents va demander de la disponibilité, **nous avons besoin d'adhérents volontaires pour participer aux rencontres nécessaires.** Afin de parler d'une même voix et défendre de façon cohérente notre métier, il semble souhaitable qu'un groupe se forme pour s'organiser préalablement aux actions, toujours dans un esprit associatif. Si les syndicats ont un travail à faire, le nôtre est différent.*

*Comme nous le disions déjà l'année dernière, notre principale responsabilité de professionnels, c'est l'engagement que nous avons pris de **porter l'intérêt des enfants** que l'on nous confie, ce sont eux qui doivent guider notre pratique. Ces enfants ont besoin de nous, sans a priori, sans jugement, dans le respect des difficultés parentales. Chacun a besoin d'une attention particulière mais **sans nous faire oublier nos propres familles**, parce qu'on ne peut s'engager durablement à leur bien-être sans s'occuper du nôtre. La première des choses à transmettre aux enfants c'est notre plaisir à vivre. »*

« Travaillons ensemble et unis ».

Validation à l'unanimité des adhérents présents du rapport d'activité, des comptes et du projet d'orientation.

Renouvellement à l'unanimité des mandats de Danièle Faubladié, Christophe Lamborot, Chantal Rivoire et Christiane Laurent.

Christiane Laurent, trésorière de l'AFAR s'adresse à l'assemblée :

« A tous et toutes,

j'arrive en fin de mandat des 3 ans. Je ne renouvelle pas le poste de trésorière, mais si vous n'en avez pas assez de voir mon nom et ma « bobine », je repique comme membre du bureau. Rassurez-vous, je ne jouerai jamais les pots de fleurs ni les endormies. Si je dois parler, je le ferai même si cela dérange et j'essaierai d'être toujours à votre écoute.

Vous, les assistants familiaux, vous pratiquez une très belle profession. Celle-ci n'a pas été toujours un long fleuve tranquille. En ce moment, vous traversez des grandes turbulences et vous êtes inquiets. C'est donc le moment d'être solidaire. L'AFAR a toujours essayé de vous défendre auprès de votre hiérarchie, des élus, alors ensemble on peut continuer. Faites respecter la place de cette belle profession pour tous ces enfants qui ont besoin de vous.

Moi, je vous remercie de tout ce que vous m'avez apporté. Soyez fiers du métier que vous faites. Ne perdez pas courage. »

Lecture de la lettre de Mina Bakrim, assistante familiale employée par l'Accueil Familial de la SLEA.

« Consciente que l'AFAR représente aujourd'hui le cadre le plus approprié pour défendre les droits des AF et faire évoluer favorablement ce métier, je pense qu'on doit y conjuguer nos efforts en étant le plus nombreux possibles. Je décide donc de rejoindre les autres membres du bureau si toutefois ils sont d'accord pour m'y accueillir.

Espérant pouvoir apporter ma petite pierre à l'édifice.

En vous remerciant tous d'avance. »

Validation à l'unanimité de la candidature de Mina au bureau.

Aussi, cette matinée dense en travail, s'est terminée par la projection d'un film d'une dizaine de minutes sur les ressentis des conjoints d'assistants familiaux.

Après le traditionnel « pique-nique » suivi dans une ambiance décontractée de la dégustation des gâteaux préparés par les membres du bureau, l'après-midi s'est poursuivie par d'intéressants débats.

Les adhérents ont posé de nombreuses questions auxquelles Christophe, Christiane, Danièle, Chantal, Marie-Thérèse, Monique, Marie-Madeleine, Annie, Sandrine, Sophie, Renée, Mina et Cathy ont répondu le plus précisément.





1/12/2014

Cher(e)s collègues,

Le début de l'année 2015 s'annonce agité avec la partition du département du Rhône en deux territoires et va probablement impacter même le placement associatif, les incertitudes légitimes qui nous occupent vont très probablement perdurer sur le premier semestre. Nous aurons tous besoin d'être particulièrement vigilants et unis. En même temps, cette période troublée peut être l'opportunité de voir évoluer positivement le placement familial, à condition que nous nous y engageons nous-mêmes. Notre profession est singulière, notamment par le fait que nous sommes formés et encadrés exclusivement par des personnels d'autres métiers (psychologues, assistants sociaux, éducateurs...) n'ayant pas notre pratique. La protection de l'enfance gagnerait très certainement à nous inclure dans ses travaux de réflexions et de décisions, encore faut-il nous engager nous-mêmes sur ce chemin. Lors de notre assemblée générale le 28 novembre dernier, nous appelions les bonnes volontés à nous rejoindre, à travailler conjointement pour mettre en valeur nos connaissances, notre savoir-faire, nos compétences. Et nous en avons, apprenons à le faire reconnaître.

Parmi nos projets pour 2015, nous avons conscience de la nécessité d'améliorer l'information auprès de nos adhérents, de leur faire connaître tout au long de l'année nos engagements et nos actions. Ceci est un vrai travail qui s'ajoute à nos multiples activités, probablement insuffisamment visibles, présentées synthétiquement lors de nos assemblées générales. Ce serait plus facile si chacun d'entre nous s'engageait même pour une petite partie.

Pour mieux nous connaître, peut-être est-il utile de rappeler nos divers engagements associatifs. Nous souhaitons promouvoir un bon accueil de l'enfant et une écoute bienveillante de l'ensemble de la famille d'accueil. Nous relayons auprès du siège ou des élus les questions et problèmes récurrents de nos collègues. Nous accompagnons individuellement les collègues adhérents (ou non parfois) qui en font la demande, jusqu'en comparution en CCPD si nécessaire, nous leur restons disponibles même après un retrait d'agrément. Avec d'autres associations (UDAF, EFA, ADEPAPE) autour du tuteur de l'État, nous sommes invités à siéger au conseil de famille chargé des pupilles et des adoptions. Depuis peu nous avons à nouveau été invités à participer aux travaux du schéma départemental de la protection de l'enfance.

Dans le cadre du partenariat, nous participons aux travaux de l'ANPF (Association Nationale des Placements Familiaux), nous collaborons avec l'ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance), nous adhérons depuis son origine en 1980 à l'UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels) qui nous permet de vous proposer des services tels les assurances complémentaires spécifiques à nos professions...

Cette liste non exhaustive vous laisse supposer la disponibilité et le temps nécessaires à notre petite équipe de bénévoles. Se rendre disponible pour des rencontres au siège ou sur secteur, aux instances où nous sommes invités, auprès de collègue nécessitant présence n'est pas chose facile. Nos anciennes le savent et nous ont transmis le meilleur de leur expérience, nous tentons d'en être dignes. Il est important que nous sachions faire vivre et perdurer cet immense travail gracieux réalisé depuis de très nombreuses années.

La partition entre ville et campagne, entre Rhône et métropole nous pose questions. Notre association n'a pas vocation à se scinder en deux entités attachées à nos structures territoriales, elle continuera à accompagner chacun de ses collègues assistants familiaux quel qu'en soit l'employeur ou le lieu d'activité. Elle espère même contribuer à une homogénéité des pratiques et aux décloisonnements nécessaires. Plus nous serons nombreux et solidaires, plus nous pourrons progresser vers un placement familial respectueux à la fois des enfants confiés et des familles d'accueil dans leur ensemble.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vous voir nombreux à nous rejoindre et participer à la reconnaissance de notre métier.

Associativement.


Pour le bureau associatif,
le président.



AFAR

Association des Familles d'Accueil du Rhône

Association rattachée à l'Union Fédérative Nationale des Accueillants et Assistants Familiaux et Assistants Maternels

Les Terrasses, 69870 Chambost-Allières | tél. 06.87.99.53.24 | fax 04.74.60.18.33 | afarhone@laposte.net

ADHESION ASSOCIATIVE 2015

Nom _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Téléphone fixe _____ portable _____

E-mail : _____

Employeur : Service Enfance SLEA Autre _____

Date de votre agrément ou de son renouvellement _____ Nombre de places _____

Pour les couples agréés seulement, renseignements conjoint :

Nom _____ Prénom _____

Date de votre agrément ou de son renouvellement _____ Nombre de places _____

Je désire :

- adhérer à l'AFAR 1re adhésion renouvellement 47,00 €

cotisation conjoint 1re adhésion renouvellement 47,00 €

- m'abonner à notre revue ARC* 1er abonnement renouvellement 22,00 €

* Tarif préférentiel réservé aux adhérents pour la revue trimestrielle, 28,00 € en individuel non adhérent.

souscrire une assurance professionnelle complémentaire, **une par couple** (un seul choix) :

- RCP + jur. + dommage aux biens 1re souscription renouvellement 33,40 €

- ou RCP + jur. + domm. + voiture 1re souscription renouvellement 68,40 €

TOTAL AFAR _____ €

Les assurances sont souscrites de janvier à janvier.

Assurances et abonnements ne peuvent se souscrire sans adhésion à l'association.

Sur votre adhésion de 47 euros, l'AFAR reverse 11 € à l'union fédérative.

Envoyez vos chèques **avant le 31 janvier 2015** à l'ordre de « AFAR » à :

AFAR, Christophe Lamborot, Les Terrasses, 69870 Chambost-Allières

(tél. 06.87.99.53.24). N'agrafez pas les chèques s'il vous plaît.

Merci.

R S V P ●●●



C'est la solidarité de chacun de ses membres qui fait la force de notre association.

POURQUOI ADHERER ?

Les services qui peuvent vous être rendus, par notre association ou par l'union fédérative à laquelle elle est affiliée, le sont en fonction de votre engagement. Le nombre croissant de sollicitations ces dernières années nous amène à privilégier le service à nos adhérents, nous avons besoin de votre solidarité pour porter nos actions et les légitimer.

La cotisation.

C'est ce qui permet à notre association de fonctionner, elle n'a toujours pas changé cette année. 36 € sont demandés pour notre association départementale et 11 € pour l'union fédérative qui nous apporte les indispensables services (juridique, assurances, publications, formations...). Nous participons activement à son fonctionnement.

Abonnement à l'ARC.

C'est notre revue nationale et professionnelle. En adhérant à notre association membre de l'union fédérative, le tarif préférentiel de 22 € l'abonnement est accordé (28 € l'abonnement individuel, 7 € le numéro). On y retrouve l'essentiel autour de nos métiers.

Assurances.

Les assurances proposées par l'union fédérative ne remplacent pas nos assurances personnelles ou professionnelles, elles viennent en complément. En cas de remise en cause de notre agrément et par le jeu du « principe de précaution » qui ne protège que les enfants et nos employeurs, pas nous, nous ne pouvons pas espérer sérieusement nous faire représenter par un défenseur financé par... notre employeur. Depuis 2011 cette assurance d'un montant modeste n'est due qu'une seule fois pour les couples de deux assistants familiaux.

Complémentaire santé.

Une complémentaire santé négociée en contrat de groupe par l'union fédérative est également proposée à des tarifs préférentiels. Ces tarifs mis à jour sont disponibles auprès de nous et sur le site de l'union fédérative.

Les grandes dates 2015.

UFNAFAAM

7 mars 2015 à Valence.
Journée régionale d'étude
et de formation :

Comment mieux vivre nos professions entre les besoins de l'enfant et les exigences des employeurs ?

Partenaires sociaux et relation
salarié/employeur dans notre vie
professionnelle au quotidien.

ANPF

Septembre 2015 à Lille
Vivre en famille d'accueil, et après ?
Sous réserve de confirmation.

AFAR

Novembre 2015, Vénissieux.
Assemblée générale.